



REGLEMENT SPORTIF
DOSSIER D'INSCRIPTION

BEACH VOLLEYADES 2011 – REGLEMENT SPORTIF -

ARTICLE 1 – GENERALITES

ARTICLE 2 – QUALIFICATION

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EQUIPES

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

ARTICLE 5 – DATES ET LIEUX

ARTICLE 6 – DIRECTION DE LA COMPETITION

ARTICLE 7 – ENREGISTREMENT DES EQUIPES

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RESULTATS

ARTICLE 9 – LES LITIGES ET RECLAMATIONS

ARTICLE 10 – CONDITIONS METEOROLOGIQUES

ARTICLE 11 – HEBERGEMENT- RESTAURATION-TRANSPORT

ARTICLE 12 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

ARTICLE 13 – ORGANISATION SPORTIVE

ARTICLE 14 – BALLONS

ARTICLE 15 – COACHING DES EQUIPES

ARTICLE 16 – ARBITRAGE

ARTICLE 1 – GENERALITES

Les « BEACH VOLLEYADES » est une organisation sportive avec pour but la promotion et la valorisation de la pratique de haut niveau de Beach Volley auprès des licenciés de la FFVB de la catégorie d'âge « 15 ans et Moins ».

Cette compétition s'organise autour d'une grande réunion de sélections régionales pendant 3 jours au début de l'été.

L'édition 2011 est considérée comme une année « test », l'ouverture à des équipes autres que des sélections régionales est possible.

ARTICLE 2 – QUALIFICATION

2.1 La compétition est ouverte prioritairement, en masculin comme en féminin à des sélections régionales ou des sélections départementales (dans le cas des équipes 2).

LES LIGUES REGIONALES DECIDENT DE LA REPRESENTATION REGIONALE (sélection départementale ou régionale).

2.2 Le territoire national est divisé en 23 régions métropolitaines et 8 départements et territoires d'Outre-Mer. Chaque région métropolitaine pourra présenter une équipe Masculine et une équipe Féminine.

2.3 Les équipes de clubs sont autorisées à participer sous réserves qu'il n'y ait pas eu de système de qualification à la compétition organisée soit par la Ligue ou le Comité Départemental de tutelle.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EQUIPES

3.1 Catégories d'âges :

- joueurs né(e)s en 1996 et après

3.2 Les paires doivent être composées de 2 joueurs licenciés BEACH VOLLEY.

3.3 Les deux membres de l'équipe devront jouer dans une tenue identique (shorts et maillots aux normes FIVB), sous peine de se voir exclure de la compétition.

3.3 Surclassement

Le principe de surclassement respecte la définition apportée dans l'article 17 de la Réglementation générale des Epreuves de Beach Volley.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

4.1 Dossiers:

Les dossiers d'inscriptions sont à télécharger sur le site Internet de la FFVB ([http : http://www.ffvb.org/](http://www.ffvb.org/)) , à la page « Beach Volleyades », et doivent être retournés dans la limite des places disponibles, au plus tard, 10 jours avant le début du tournoi, directement à l'organisation locale : beachvolley@goelovb.com, avec copie au Secteur Beach Volley de la FFVB, par mail, beachffvb@volley.asso.fr, avec comme objet :« Inscription Beach Volleyades »

Frais d'inscription de 350 € par équipe à régler avec l'envoi du dossier d'inscription à l'organisation du tournoi à l'ordre libellé du « Goelo SBCA » .

Les joueurs mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Chaque équipe doit confirmer son arrivée 48h avant le début de la compétition auprès de l'organisateur sous peine d'être remplacée dans le tableau.

4.3 Tableau incomplet

En cas de tableau incomplet à la clôture des inscriptions, toute place vacante, sera considérée comme WC, et pourra être redistribuée par la direction du tournoi en accord avec la DTN à des équipes de clubs ayant au préalable fait la demande d'inscription.

4.5 Une place par tableau est réservée pour une équipe des DOM-TOM. Les demandes sont à retourner à la DTN.

ARTICLE 5 – DATES ET LIEUX

5.1 Tournoi Final :

- 05 au 07 Juillet 2011 à ETABLES SUR MER (22), plage du Moulin

ARTICLE 6 – DIRECTION DE LA COMPETITION

Le tournoi est géré conjointement par la FFVB et l'Association Affiliée-organisatrice locale qui désignent un Directeur de la Compétition, en charge de la gestion sportive du tournoi et de l'animation de la commission « Direction » (voir paragraphe « litiges et réclamations ») et de la rédaction et transmission à la FFVB des résultats sur le Relevé Règlementaire.

ARTICLE 7 – ENREGISTREMENT DES EQUIPES

Les équipes inscrites doivent se présenter complètes, au Directeur de Tournoi et signer la feuille de participation selon les conditions prévues par l'organisateur (sur le site de compétition ou le lieu d'hébergement) :

- La veille de la compétition, réunion technique 18h.
- La présentation des licences FFVB Beach est obligatoire à la réunion d'accueil : à défaut, une pièce d'identité et un certificat médical valides seront exigés.

Toute équipe inscrite qui ne se présente pas à l'heure ou qui ne signale pas son absence est déclarée forfait. Le Directeur de compétition devra mettre en œuvre, en relation avec la DTN, les dispositions adaptées afin de compléter au mieux le tableau.

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats sont publiés sur Internet (Site web FFVB : www.volley.asso.fr) le lundi suivant le week-end de la compétition.

ARTICLE 9 – LES LITIGES ET RECLAMATIONS

Les litiges sont étudiés sur place par la commission « Direction » du tournoi composée du délégué fédéral ou régional, du juge arbitre, du directeur du tournoi, de l'organisateur local, et du représentant des joueurs (un par catégorie) désigné par ses pairs au moment de la réunion technique.

Tout joueur ou équipe qui ne respecte pas l'ensemble des points dudit règlement encourt la disqualification générale.

En aucun cas un match ne sera rejoué.

ARTICLE 10 – CONDITIONS METEOROLOGIQUES

La commission « Direction » du tournoi peut décider d'annuler ou de reporter des matches en fonction des conditions météorologiques gênant le bon déroulement de la compétition.
En cas d'annulation de la compétition la commission proposera à la DTN une date de replie avant le tournoi final.

ARTICLE 11 – HEBERGEMENT- RESTAURATION-TRANSPORT

11.1 L'Organisateur local doit prévoir les hébergements et la restauration, pour l'ensemble des délégations participantes aux « BEACH VOLLEYADES 2011 », soit 48 délégations au maximum.
Une délégation est composée de 2 joueurs et d'un cadre.

11.2 ARRIVEES ET DEPARTS DES DELEGATIONS

Chaque délégation devra avertir l'organisateur des conditions techniques de son déplacement (mode de transport, heure d'arrivée et de départ) au moins 10 jours avant la date de début de compétition.

Les délégations sont attendus le 04 juillet à 18h sur le site de la compétition.

Les délégations seront libérées à l'issue de la cérémonie de récompense le 07 juillet 2011.

11.3 LES DELEGATIONS DES DOM-TOM

Les délégations des DOM-TOM devront avoir confirmées officiellement et par écrit leur participation aux «BEACH VOLLEYADES 2010» avant le mois de juin 2011.

Chaque délégation des DOM-TOM sera responsable de l'organisation de son séjour en métropole (prise de contact avec l'organisateur, réservations de billets de transports, réservations de lieux d'hébergements hors compétition, organisations de rencontres de préparation...).

ARTICLE 12 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

12.1 Les équipes organisent et financent leurs déplacements aller-retour.

L'organisateur local à la charge de l'hébergement et la restauration des délégations de la veille au soir de la compétition au déjeuner du dernier jour.

12.1 Participation de la FFVB aux frais de transports des délégations : 150 euros maximum (remboursement sur justificatifs).

12.3 La prise en charge des délégations des DOM-TOM est décidée par convention entre la FFVB et la Ligue (participation aux frais d'hébergement prise en charge fédérale).

Les conditions d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge financière des équipes.

ARTICLE 13 – ORGANISATION SPORTIVE

13.1 Tournoi Final

Par tableaux :

4 terrains sur 3 jours, 24 équipes

Le format de compétition est un tableau à 6 poules de 4 équipes, débouchant sur 2 tableaux 12 (A,B) avec 4 poules de 3 (selon les possibilités définis par la Direction du tournoi à la réunion technique) équipes. Les demi-finalistes de chaque tableau se retrouvent dans un tableau final à 8 équipes (C) à simple élimination et respectant dans la mesure du possible le planning suivant.

Jour 1 : 09H00-18H30 : tour de brassage,

Jour 2 : 09H00 : début des matchs de poules avec 2 tableaux à 12.
16H00 : ¼ de finales des tableaux à 12, matchs de classements équipes perdantes

Jour 3 : 09H00 : ¼ de finales des tableaux à 8, suite matchs de classement,
11H00 : ½ finales, places de 3èmes et 4èmes,
15H00-17H00 : finales sur 2 terrains par tableau.
17H00 : cérémonie de clôture.
17h30 : fin du tournoi

Dans la mesure du possible, les finales féminines et masculines sur le terrain central.

13.2 Têtes de série

Tour de brassage : Tirage au sort unilatéral pour la répartition des équipes dans les poules.

Tableau Final : le classement des têtes de séries pour la phase des tableaux à 12 (A,B) se fera selon les résultats de la phase de poule avec tirage au sort pour répartition dans les tableaux et les poules (premier de chaque poule, TS 1 à 4, deuxième de chaque poule, TS de 5 à 8, troisième de chaque poule TS de 9 à 12).

Le classement des têtes de séries pour la phase du tableau à 8 se fera sous forme d'un tirage au sort, entre les 4 équipes qualifiées par tableaux résultats de la phase de poule initiale.

13.3 Formats des matchs :

matchs de poules :

Possibilité de matchs en 2 sets de 15 points et 1 set décisif de 11 points avec 2 points d'écart, avec des changements de camps tous les 5 points ou un set minimum de 21 points avec 2 points d'écart.

Matchs élimination directe :

2 sets de 21 points et 1 set décisif de 15 points avec 2 points d'écart

13.4 Conditions particulières :

En cas de retard dans l'organisation des qualifications, l'organisateur a la possibilité de modifier la formule sportive.

ARTICLE 14 – BALLONS

Les matches se joueront avec des ballons fournis par les organisations locales, selon les modèles homologués par la fédération sauf recommandations contraires éditées par la FFVB avant la finale.

Modèles recommandés :

MIKASA VXT 30

ARTICLE 15 – COACHING DES EQUIPES

15.1 Chaque équipe a la possibilité d'être accompagnée d'un entraîneur.

La présence d'un entraîneur *diplômé*, est acceptée dans l'aire de jeu à titre expérimentale, afin de faciliter pour les jeunes joueurs la transition de la pratique de la salle à celle du Beach, et d'améliorer ainsi le niveau de pratique.

Particularité :

- les entraîneurs ne pourront communiquer avec leurs joueurs, sous quelques formes que se soient, qu'aux temps morts techniques, sous peine d'expulsion de l'aire de jeu au deuxième avertissement. Le temps mort équipe ne peut être demandé qu'à l'initiative d'un des deux joueurs.

Les entraîneurs seront assis, pendant les échanges et pendant les temps morts équipe, de part et d'autres de la table de marque

ARTICLE 16 – ARBITRAGE

Chaque tournoi est sous la responsabilité d'un juge arbitre désigné par la CCA en relation avec la CRA du site d'accueil.

16.1 Phase de poule

Le principe de l'auto arbitrage sera appliqué, selon le principe des équipes qui ne jouent pas dans une poule arbitrent les équipes d'une autre poule.

16.2 Tournoi Final

Pour les matchs à élimination directe, le juge arbitre procédera à une désignation parmi les équipes éliminées.

16.3 Feuilles de matches.

Les feuilles de matchs sont sous la responsabilité des organisations locales.

BEACH VOLLEYADES 2011

DOSSIER D'INSCRIPTION

1- Fiche d'inscription

Le dossier d'inscription complété des frais d'engagement doit être retourné au plus tard le 26 juin 2011, scanné par mail avec l'objet suivant : INSCRIPTION BEACHVOLLEYADES, à l'organisation locale, à l'adresse suivante :

beachvolley@goelovb.com

L'autorisation parentale est obligatoire pour les joueurs mineurs.

1- FICHE D' INSCRIPTION - **BEACH VOLLEYADES** – 2011

Ligue

Comité

Club

Nom :

Catégorie* : Féminin

Masculin

***COCHER LE CHOIX CORRESPONDANT, ATTENTION un seul choix possible**

JOUEUR(SE) 1		JOUEUR(SE) 2	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		DATE DE NAISSANCE	
N° DE LICENCE BV		N° DE LICENCE BV	
CLUB BV		CLUB BV	
E-MAIL		E-MAIL	
TEL PORTABLE		TEL PORTABLE	
ACCOMPAGNATEUR ADULTE			
NOM	PRENOM		
N° LICENCE BV	TEL PORTABLE		
CLUB BV	E-MAIL		
QUALIFICATIONS ET DIPLOMES :			

Autorisation parentale joueur 1*	Autorisation parentale joueur 2*
<p>Je soussigné, M. , Me :.....,</p> <p>en qualité de :..... (Mère, père, tuteur)</p> <p>après avoir pris connaissance des conditions de participation,</p> <p>autorise l'enfant :</p> <p>.....</p> <p>à s'inscrire à la compétition « Beach Volleyades ».</p> <p>Mention « lu et approuvé », date :.....</p> <p>SIGNATURE :.....</p>	<p>Je soussigné, M. , Me :.....,</p> <p>en qualité de :..... (Mère, père, tuteur)</p> <p>après avoir pris connaissance des conditions de participation,</p> <p>autorise l'enfant :</p> <p>.....</p> <p>à s'inscrire à la compétition « Beach Volleyades ».</p> <p>Mention « lu et approuvé », date :.....</p> <p>SIGNATURE :.....</p>